

Élève exclue du lycée du Golf à Dieppe : une reprise des cours en pointillés

Depuis le mercredi 21 mai 2025, une majorité du personnel du lycée du Golf à Dieppe exerce un droit de retrait contre la réintégration d'une élève exclue définitivement.



Le conflit, soutenu par la CGT Éduc'action 76, entraîne la suspension des cours et une mobilisation prolongée.

La tension n'est toujours pas retombée au lycée du Golf, à Dieppe (Seine-Maritime). Une large partie de la communauté éducative a décidé d'exercer son droit de retrait depuis le mercredi 21 mai 2025, pour protester contre la réintégration d'une élève de première, exclue définitivement de l'établissement le 30 janvier dernier. Jeudi, jour où cette dernière était censée reprendre les cours, les élèves ont de nouveau été renvoyés chez eux, la mobilisation ayant été reconduite. La communauté éducative devait encore décider des suites du mouvement pour ce vendredi.

Une reprise du droit de retrait lundi ?

En lieu et place des enseignements, les représentants du personnel ont donc réuni ce jeudi l'ensemble des équipes du lycée dès 8 h, dans le cadre d'une heure d'information syndicale. La réunion s'est ensuite poursuivie entre les représentants du personnel et un représentant du rectorat, puis dans l'après-midi par une assemblée générale.

À l'issue de cette journée, la décision a été prise de reprendre les cours ce vendredi « dans la mesure où l'élève incriminée ne sera pas présente demain dans l'établissement pour des raisons d'organisation pédagogique liées aux examens de toute sa classe », fait savoir un représentant du personnel.

Ce dernier insiste: « Nous souhaitons la réussite de tous nos élèves, mais sans avoir à subir le climat de tension actuel. »

Une reprise du droit de retrait est d'ores et déjà envisagée pour lundi, « si l'élève est présente ». « Nous tenons à assurer les parents de notre détermination à enseigner dans les meilleures conditions », assure-t-il.

Pour rappel, le conseil de discipline reprochait à l'élève d'avoir tenu des propos menaçants envers un enseignant, pendant une heure de cours. Phrase qui comporte une référence explicite à une arme: « Heureusement que je n'avais pas un flingue, sinon j'aurais fait un carnage. »

Après avoir saisi la commission d'appel du rectorat, qui a confirmé la décision d'exclusion, la famille s'est tournée vers le tribunal administratif. Par une ordonnance rendue en référé le 19 mai, celui-ci a suspendu la sanction à titre provisoire et ordonné la réintégration immédiate de l'élève afin qu'elle puisse poursuivre sa scolarité dans l'attente d'un jugement sur le fond.

La CGT soutient les enseignants

Une décision qui remet en cause la sécurité des élèves et du personnel selon les enseignants à l'origine du droit de retrait, notamment au regard du climat plus large de violences et de menaces visant les professeurs.

Une incompréhension partagée par la CGT Educ'action 76 qui, dans un communiqué diffusé ce jeudi, affirme son soutien aux personnels du lycée en droit de retrait. Le syndicat annonce qu'il adressera une alerte sociale au rectorat et à la Direction de services départementaux de l'Éducation nationale de Seine-Maritime, et demandera une audience afin de trouver une solution garantissant un retour serein des personnels et des élèves dans l'établissement.

Mercredi, les parents de l'élève incriminée, ainsi que celle-ci et son frère, qui l'a défendue lors du conseil de discipline et continue de la soutenir, s'étaient dits «troublés» et «choqués» par ce droit de retrait, face à une décision de justice «à quelques mois du baccalauréat». Ils déplorent une instrumentalisation de drames survenus dans un contexte scolaire. Selon eux, il revenait à la direction de jouer un rôle d'apaisement.